

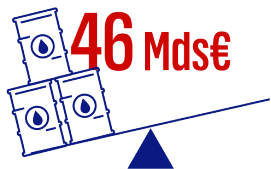
Financer la transition écologique : où en est la France ?

À l'occasion du dépôt du PLF 2027, la direction générale du Trésor et la direction du Budget publient la troisième édition de la **Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique (SPAFTE)**. Depuis 2024, la SPAFTE définit les orientations stratégiques pour mobiliser les financements de tous les acteurs (État, collectivités, entreprises, ménages) au service de la transition écologique et de la politique énergétique de la France.

POURQUOI AGIR ?

La transition écologique, un impératif pour notre prospérité

Les vagues de chaleur et les feux de forêt de cet été ont montré les conséquences concrètes du changement climatique sur notre société. La guerre au Proche et au Moyen-Orient a, dans le même temps, mis en évidence la dépendance de l'économie française aux importations de pétrole et de gaz. **Réduire cette dépendance aux énergies fossiles permettra de réduire nos émissions, de protéger notre économie contre les crises énergétiques et de renforcer notre souveraineté.**



**46 Mds€, c'est le déficit commercial
lié aux importations d'énergies fossiles
en 2025**

Des objectifs clairs pour une mobilisation collective

En 2026, le Gouvernement a actualisé sa stratégie de planification écologique. La stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3), publiée en juillet, fixe le cap à horizon 2050 pour l'ensemble des secteurs de l'économie. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), publiée en février, fixe les jalons intermédiaires de la décarbonation de notre système énergétique. Le plan d'électrification, présenté en avril, les complète avec **22 mesures concrètes pour accélérer l'électrification de la France.**



2030

d'émissions par rapport à 1990



2045

sortie du pétrole



2050

sortie du gaz fossile
& neutralité carbone

OÙ EN SOMMES-NOUS ?



en 2024 —
Moins de **110 Mds€ d'investissements carbonés**
achats de voitures thermiques, installation de chaudières au gaz...

en 2024 —
Plus de **100 Mds€ d'investissements bas-carbone**
voitures électriques, rénovations énergétiques, installation de pompes à chaleur...

Les investissements carbonés continuent de baisser. Ils sont principalement portés par l'achat de véhicules particuliers et professionnels thermiques et hybrides rechargeables. Les investissements bas-carbone, eux, progressent nettement. Pour atteindre nos objectifs, ce mouvement doit s'accélérer.

INVESTISSEMENTS CARBONÉS

2017 : 134 Mds€

2024 : 107 Mds€

2030 : 1/3 des investissements
à réduire



INVESTISSEMENTS BAS-CARBONE

2017 : 77 Mds€

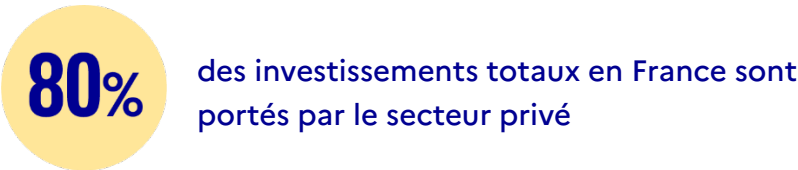
2024 : 102 Mds€

2030 : + que doubler



Tous les acteurs mobilisés

Décarboner l'économie est l'affaire de tous. Le secteur privé porte la majorité des investissements : son rôle est essentiel, et l'action publique doit orienter ces flux. Les transports et les bâtiments concentrent l'essentiel de l'effort.



INVESTISSEMENTS BAS-CARBONE EN 2024



Moins investir dans...	Davantage investir dans...
 Véhicules particuliers et professionnels thermiques et hybrides -32 Mds€/an	 Décarbonation des transports +42 Mds€/an
 Installations de chauffage fioul et gaz -2 Mds€	 Rénovation des bâtiments +25 Mds€/an
	 Énergie bas-carbone et réseaux +5 Mds€/an

CE QUE CHANGE LA SPAFTE 2026

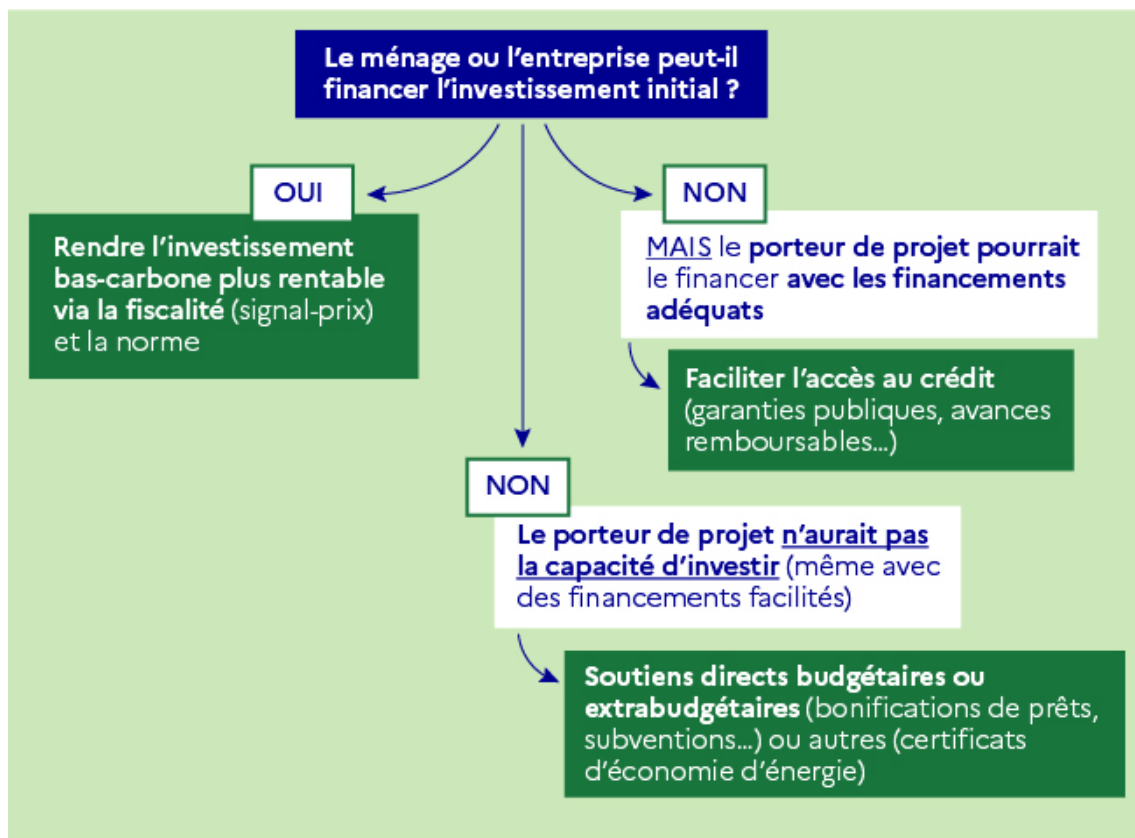
Une doctrine pour déclencher les investissements

En réponse aux recommandations du Haut Conseil pour le climat et de la Cour des comptes, la SPAFTE 2026 établit une doctrine d'intervention publique pour débloquer les investissements bas-carbone. Elle vise à déclencher les investissements nécessaires, de manière ciblée, juste et adaptée à chaque situation, tout en assurant la soutenabilité des finances publiques et la cohérence avec nos autres priorités (souveraineté industrielle, politiques sociales).

LA DOCTRINE D'INTERVENTION PUBLIQUE

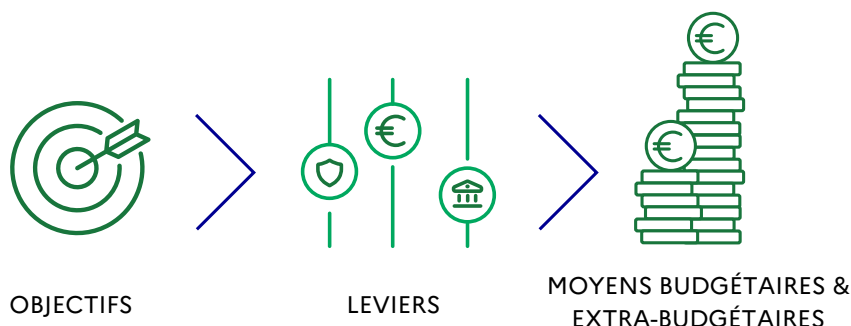
Avant d'agir, l'État vérifie trois choses :

1. l'investissement contribue bien aux **objectifs de la planification écologique**
2. les instruments choisis sont **les plus efficaces au moindre coût public et en tenant compte des situations spécifiques des ménages et entreprises**
3. la mise en œuvre de **ces mesures est cohérente avec le reste de l'action publique**



Plus de transparence sur le suivi de la planification

La SPAFTE s'appuie désormais sur le référentiel de la planification écologique du SGPE, qui organise les objectifs de la transition en une trentaine de chantiers, eux-mêmes déclinés en leviers. En s'appuyant sur les dépenses identifiées comme favorables par le budget vert, chaque chantier est relié aux moyens budgétaires et extra-budgétaires mobilisés pour l'atteindre.



Au-delà du climat

La transition écologique ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre : elle concerne aussi l'adaptation, la biodiversité, l'eau, les pollutions et les déchets.

Le Gouvernement compte à ce titre accélérer la mise en œuvre du 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique.



LE FONDS VERT

porté à **1 Md€**
dont **500 M€**
pour l'adaptation (PLF 2027)

**Investir aujourd'hui, c'est limiter le coût des crises demain,
renforcer la résilience nationale et soutenir la prospérité de long
terme de l'économie française.**

[Consultez la SPAFTE 2026](#)